

## 1<sup>ère</sup> DEMANDE PRESTATIONS ENFANCE – PIÈCES A FOURNIR

**Pour nous permettre de traiter au mieux votre demande, nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement cette notice d'information et réunir l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction administrative et à l'évaluation de votre situation**

### ❶ PIÈCES OBLIGATOIRES QUELLE QUE SOIT VOTRE DEMANDE

<p>1- Le Formulaire unique de demande(s) (Cerfa 13788*01) dûment complété, <u>daté et signé</u>, par le(s) responsable(s) légal (aux) de l'enfant</p> <p>2- Le certificat médical formulaire MDPH (Cerfa 13878*01) <u>daté de moins de 3 mois</u> complété par le médecin qui suit l'enfant ou du médecin scolaire le cas échéant et comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nom et prénom de l'enfant</li> <li>- la signature et le tampon du médecin</li> </ul>	<p>3- La photocopie intégrale du livret de famille</p> <p>4- Le cas échéant, la photocopie de toute décision officielle relative à l'exercice de l'autorité parentale (jugement, contrat de PACS).</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### ❷ PIÈCES OBLIGATOIRES SUIVANT LE TYPE DE VOTRE DEMANDE

<b>Allocation d'éducation pour l'enfant handicapé</b>	- 1 RIB
<b>Carte d'invalidité – Carte de priorité – Carte de Stationnement pour personne handicapée</b>	- 1 photo par carte demandée à joindre sous enveloppe (Impératif : photo récente de format 35x45mm + nom et prénom inscrits au dos de la photo et sur l'enveloppe)
<b>Orientation vers un établissement ou service médico-social</b>	- pour les enfants de moins de 6 ans : le bilan fait par une structure spécialisée, une évaluation sociale(*) - à partir de 6 ans ou si votre enfant est scolarisé : les renseignements scolaires de l'année en cours (*), un compte-rendu d'examen psychologique de moins de 2 ans(*), une évaluation sociale(*), un compte-rendu psychiatrique (de préférence d'un pédo-psychiatre) de moins de 2 ans
<b>Orientation en CLIS ou UPI</b>	- les renseignements scolaires de l'année en cours(*), un compte-rendu d'examen psychologique de moins de 2 ans(*), une évaluation sociale(*)
<b>Accompagnement par un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS)</b>	- la demande d'accompagnement par un Auxiliaire de Vie Scolaire(*) - les renseignements scolaires de l'année en cours(*), un compte-rendu d'examen psychologique(*), une évaluation sociale(*) - le compte-rendu du médecin scolaire
<b>Matériel pédagogique</b>	- la demande individuelle de matériel pédagogique(*) - l'avis d'un professionnel spécialisé incluant le descriptif des besoins
<b>Prestation de Compensation du Handicap (PCH)</b>	- le dernier avis d'imposition des parents - 1 RIB - 2 devis pour les aides techniques, l'aménagement du véhicule ou les aides exceptionnelles (factures non recevables). Pour l'aménagement du logement, les pièces vous seront demandées dans le cadre de l'évaluation. Les travaux ne doivent pas être réalisés avant décision

(\*) imprimé joint

**ATTENTION** : Votre dossier ne pourra être traité qu'à la réception de l'ensemble de ces pièces. Il est à envoyer complet et signé par les deux parents ou le responsable légal. Merci de garder un double de votre dossier de demande.